



**DAFPIC-GIP**  
**Service de l'Inspection de**  
**l'Apprentissage (SAIA)**  
 3, avenue Vercingétorix  
 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Affaire suivie par : secrétariat SAIA  
 Tél. : 04.73.99.35.13  
 Fax : 04.73.99.35.52  
 Mél : ce.saia@ac-clermont.fr

## DEMANDE DE DÉROGATION POUR ENTRER EN APPRENTISSAGE HORS PÉRIODE NORMALE

(Articles L 6222-12 et D 6222-19 du code du travail)



Nom de l'organisme consulaire chargé de l'enregistrement du contrat d'apprentissage :	
---	--

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

Date de naissance : .....

Adresse et n° de téléphone : .....

Scolarisé actuellement :

dans la classe :

dans l'établissement : (nom, adresse, téléphone)

.....  
 .....  
 .....

En rupture de contrat d'apprentissage (joindre le justificatif)

En recherche d'emploi et de formation (joindre le justificatif)

Diplômes obtenus : .....

**Demande à être autorisé à entrer en apprentissage à partir du** : .....

Pour préparer le diplôme (nom et spécialité) : .....

Dans l'entreprise (nom, adresse, téléphone, SIRET) : .....

.....  
 .....

Date et signature de l'apprenti	Date et signature du représentant légal si l'apprenti est mineur	Date et signature de l'employeur

## Avis du Centre de Formation des Apprentis (CFA)

CFA : (adresse, n° téléphone).....  
.....  
.....

Le jeune est inscrit immédiatement dans le cycle de formation en cours

Le jeune est inscrit pour le cycle de formation qui débutera le : .....

Durée précise du cycle de formation : .....

Avis : Favorable - Défavorable :

Motif : .....

.....

Visa du CFA attestant de l'inscription

Date : .....

## Décision du Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA)

La demande est accordée :

Cette décision vaut à dater du :

La demande de dérogation est refusée :

Motif :

.....  
.....

A Clermont-Ferrand, le .....

Le Délégué Académique à la Formation  
Professionnelle Initiale et Continue

## PROCÉDURE

- L'imprimé, rempli en **un** exemplaire, est adressé au centre de formation d'apprentis (CFA) pour avis.  
- Le CFA le transmet au Rectorat - Service Académique de l'Inspection de l'apprentissage (SAIA) pour décision.

- Destinataires de la décision :

L'organisme consulaire concerné, le CFA, l'employeur, l'apprenti ou son représentant légal.